



Cavalier®

Contient : 479 g/l de carbaryl
N° d'AMM : 9300216
Suspension concentrée (SC)

Traitement du sol des gazons de graminées :
- limitation des populations de vers de terre sur greens de golf
- lutte contre les tipules sur greens de golf

Description

Cavalier permet de limiter les populations de vers de terre sur les greens de golf, de ce fait, il limite les turricules qui peuvent perturber le parcours de la balle de golf.

Cavalier permet de lutter contre les larves de tipules qui peuvent nuire indirectement à l'esthétique des gazons.

Mode d'action

Carbaryl : insecticide qui agit par contact et ingestion.

Homologation

• Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Traitement insecticide des greens de golf :

- contre les larves de tipules : **9 l/ha.**
- pour la limitation des populations de vers de terre : **9 l/ha.**

• Champ d'activité

Cavalier s'utilise contre :

- les tipules : les larves de ces diptères vivent dans le sol et remontent la nuit à la surface du sol, elles affaiblissent les graminées du gazon et attirent les corbeaux et étourneaux qui déchiquettent le tapis végétal pour les consommer, ce qui nuit à l'aspect esthétique et à la valeur d'usage des greens de golf.
- les vers de terre : sur les terrains de golf, les vers de terre en très grand nombre provoquent l'apparition de turricules qui perturbent le parcours de la balle de golf.

Cavalier permet de limiter leur prolifération.

L'utilisation de Cavalier n'est pas autorisée sur gazons d'agrément et d'ornement. Sur ces surfaces, les vers de terre sont considérés comme des auxiliaires utiles.

Préparation

• Préparation du sol ou de la culture

Pour obtenir une bonne efficacité avec Cavalier, il est recommandé de tondre avant l'application. Un couvert végétal minimum facilite la pénétration de Cavalier dans les premiers centimètres du sol et augmente l'efficacité globale.

• Préparation de la bouillie

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Traitement

• Dose(s) Recommandée(s)

La dose d'emploi est de : **9 l/ha.**

Matériel utilisé	Surface traitée	Produit Dose	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté ou porté	1 ha ou 10.000 m ²	9 litres	1000 litres

• Conditions de traitement

Tipules : les dégâts sont généralement observés en mai/juin.

Un comptage rapide peut déclencher l'intervention : plus de 10 larves/m². Traiter en curatif et appliquer Cavalier lorsque les larves de tipules sont présentes en surface.

Vers de terre : le traitement s'effectue lorsque les turricules apparaissent en automne, en fin d'hiver ou au début du printemps.

Cavalier agit lorsque l'humidité du sol est élevée et que les vers de terre remontent en surface et viennent en contact avec l'insecticide.

En général, un traitement annuel est suffisant.

• Application

Cavalier s'applique avec un pulvérisateur porté ou tracté équipé d'une rampe munie de buses à jet plat. Travailler à faible pression : 1,5 à 2 bars, pour éviter les embruns de pulvérisation.

Apporter 1000 litres de bouillie par hectare.

Ne pas traiter avec un pulvérisateur à dos.

Un arrosage léger après l'application est favorable au positionnement de Cavalier dans les premiers centimètres du sol.

Le traitement avec Cavalier doit s'effectuer à un moment où il n'y a pas de joueurs sur le parcours de golf, soit le soir ou un jour de fermeture.

Après traitement

• Intervalles de sécurité

Procéder à un léger arrosage derrière l'application avant de rouvrir le parcours.

Classement Santé et Environnement

Xn Nocif. Dangereux, respecter les conditions d'emploi.

Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Dangereux pour les organismes aquatiques.

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications.

L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérent au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

© Marque déposée du Groupe Bayer

Fiche créée en Mai 2000 - Mise à jour 12/04

Stockage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit, disponible sur simple demande et sur www.club-vert.com

Bonnes pratiques

• au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

• au cours de l'emploi

- ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.

- ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.

- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

- lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve ; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.

Pour les emballages vides, il existe une collecte ADIVALOR ; vous renseigner auprès de votre distributeur.

- traiter en absence de vent.

- ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

- ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

- pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Conditionnement

Bidon de 5 l, réemballé par 4



Bayer Environmental Science SAS

16, rue Jean-Marie Leclair
CP 106

69266 LYON CEDEX 09

Au capital de 4 138 127 067, 00 €

N° de Siren : 399 127 067 RCS LYON

Espaces Verts

Tél : 04 72 85 42 93

Fax : 04 72 85 42 89

